



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_42D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 00042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Avenant à la convention de partenariat signée le 2 novembre 2022 entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n°2 du 27 juin 2022 relative à la convention de mise en place de services communs, dans le cadre de la création de la Direction des Solidarités, entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DSOL 74 du Conseil de Paris relative à la Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris portant création des services communs de la Direction des Solidarités

Vu la délibération 2025 DRH 49 du Conseil de Paris relative à la signature d'un avenant à la convention signée le 2 novembre 2022 entre la DRH de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

Vu la convention portant création des services communs et ajustement d'organisation de la direction des Solidarités ;

Vu le mémoire présenté par la directrice générale du centre d'action sociale de la Ville de Paris proposant de l'autoriser à signer un avenant à la convention de partenariat signée le 2 novembre 2022 entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Délibère

Article 1 : Madame la Directrice générale est autorisée à signer un avenant à la convention de partenariat signée le 2 novembre 2022 entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui est joint en annexe.

La Directrice générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE